

## Données nécessaires au calcul d'émissions de gaz à effet de serre d'une ENTITÉ dans le Coach Carbone du Pacte

Ce document présente les données à entrer dans l'outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre d'une Entité dans le Coach Carbone du Pacte National pour la Transition Energétique.

### Informations générales

- Secteur d'activité et sous-secteur – à choisir parmi les propositions du menu déroulant – si vous ne retrouvez pas le vôtre ou avez un doute sur lequel choisir, svp nous écrire à l'adresse [pacte-coachcarbone@gouv.mc](mailto:pacte-coachcarbone@gouv.mc)
- Nombre d'employés – il s'agit du nombre d'employés travaillant dans votre entreprise, incluant le dirigeant – si vous travaillez à votre compte, svp indiquer le chiffre 1
- Surface des bâtiments (m<sup>2</sup>) - il s'agit de la surface de vos bureaux ou de vos bâtiments tertiaires – si vous possédez plusieurs bâtiments, indiquer en premier la surface de votre bâtiment principal, puis ajouter d'autres bâtiments dans l'outil
- Nombre de véhicules légers essence ou diesel de l'entreprise – cela concerne uniquement les véhicules de la flotte de votre entreprise. Les véhicules légers sont les voitures et les petits utilitaires. Si vous n'avez pas ce type de véhicule, entrez zéro ou laissez la case vide.
- Nombre de véhicules légers hybrides ou électriques de l'entreprise
- Nombre de véhicules spéciaux – cela concerne tous les véhicules de votre flotte (ex : poids lourds, engins de chantier) hors véhicules légers
- Nombre de 2 roues essence ou diesel
- Nombre de 2 roues hybrides ou électriques

### Mobilité

La mobilité, c'est-à-dire le secteur des transports, contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre. Il représente plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de Monaco. Choisir des moyens de transport propres, c'est préserver la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Remplacer un véhicule avec un moteur essence ou diesel par un véhicule électrique permet de diminuer de 94% les émissions de gaz à effet de serre !

#### Déplacements domicile-travail :

Avez-vous des informations précises sur les modes de transport de vos employés ? Oui / Non

Si oui, indiquer le pourcentage d'employés utilisant chacun des modes suivants : Voiture, 2 roues, Bus, Train, Marche / Vélo.

Si un employé utilise plusieurs modes de transport, considérez qu'il utilise uniquement le mode majoritaire. Attention, le total doit faire 100.

*Exemple :*

Pour une entreprise de 4 employés qui utilisent les modes de transport suivants pour leurs trajets domicile-travail :

- 2 employés utilisent la voiture tous les jours
- 1 employé utilise le vélo 4 jours sur 5 - nous considérerons qu'il utilise uniquement le vélo
- 1 employé utilise la voiture sur le début de son trajet puis le train - nous considérerons qu'il utilise uniquement le train

Le tableau sera rempli comme suit :

- Voiture : 50%
- 2 roues : 0%
- Bus : 0%
- Train : 25%
- Marche / Vélo : 25%

#### Déplacements professionnels (hors véhicules d'entreprise) :

Indiquer le nombre d'allers-retours réalisés par l'ensemble des employés par an pour chacun des modes de transport suivants : Avion (Europe), Avion (hors Europe), Train, Voiture / Taxi, 2 roues.

Préciser pour chaque mode de transport le nombre d'allers-retours réalisés par an pour tous les employés (et non pas la distance). Cela concerne les déplacements professionnels qui ne sont pas réalisés avec les véhicules de la flotte de l'entreprise. Attention : si deux collaborateurs prennent le même train aller-retour vous devez compter cela comme 2 allers-retours !

#### Véhicules de société :

- Distance parcourue par an par les véhicules légers (km)
- Distance parcourue par an par les 2 roues (km)

- Distance parcourue par an par tous les véhicules spéciaux (km)

Les véhicules légers sont les voitures et les petits véhicules utilitaires. Les véhicules spéciaux sont tous les autres véhicules (poids lourds, engins de chantiers, etc.).

## Déchets

Les entreprises génèrent potentiellement une quantité importante de déchets dans le cadre de leurs activités. Le traitement de ces déchets est responsable d'émissions de gaz à effet de serre lors de leur collecte, de leur incinération ou de leur enfouissement. Réaliser le tri des déchets permet de les recycler et ainsi de limiter le recours à de nouvelles matières premières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre en les incinérant.

Trier mes déchets recyclables (papiers, cartons, plastiques, verre) permet d'éviter 95% des émissions de gaz à effet de serre !

### Déchets produits :

Triez-vous vos déchets ? Oui / Non

Connaissez-vous la quantité de déchets que vous produisez par semaine (par type de déchets) ? Oui / Non

- Si oui et si vous triez vos déchets, indiquer la quantité de déchets (kg) produite par semaine pour chacun des types suivants :
  - Ordures ménagères (et assimilés),
  - Papiers, cartons, plastiques,
  - Verre
- Si oui et vous ne triez pas vos déchets, indiquer la quantité de déchets (kg) produite par semaine

Pour vous aider à remplir les quantités de déchets produites, voici quelques ordres de grandeurs :

- Un sac poubelle de 100L d'ordures ménagères pèse environ 7 kg
- Un sac poubelle de 100L de déchets recyclables (papiers/cartons/plastiques) pèse environ 4kg
- Une bouteille en verre pèse environ 0,5 kg

- Si vous répondez non, des ratios moyens seront utilisés

## Energie

Ce secteur concerne les consommations d'énergie des bâtiments, et les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées à la combustion du fioul, du gaz naturel ou à l'électricité utilisés pour le chauffage et pour la production d'eau chaude. Ce secteur représente 30% des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté.

Baisser l'hiver d'1°C la température de votre bâtiment permet d'économiser 7% de votre consommation d'énergie et l'équivalent en émissions de gaz à effet de serre !

### Consommation d'énergie :

Connaissez-vous votre mode de chauffage ? Oui / Non

Si oui, choisissez votre mode de chauffage parmi les choix suivants : Electricité, Gaz, Fioul, Réseau chaud/froid

Si vous en utilisez plusieurs (par exemple si vous avez plusieurs bâtiments) choisissez le mode couvrant la plus grande surface

### Climatisation :

Utilisez-vous la climatisation ? Oui / Non

Les appareils de froid (climatiseur, réfrigérateur, congélateur...) consomment de l'électricité, mais ces équipements fonctionnent surtout grâce à des fluides frigorigènes qui sont de très puissants gaz à effet de serre. Les émissions estimées ici sont celles dues aux fuites de ces gaz.

Si vous le souhaitez, vous pourrez télécharger une synthèse PDF de votre Bilan GES à la fin de la démarche d'adhésion au Pacte, ou en tout temps à partir de votre compte.